

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes. Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général.

Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2016 une information pratique sur l'exercice des différentes compétences de notre Communauté de Communes. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments nous permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité. Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.

LA CCPMB	P.4
À VOTRE SERVICE	P.10
ADMINISTRATION ET MOYENS GÉNÉRAUX	P.12
RESSOURCES HUMAINES	P.15
INFORMATIQUE	P.17
HABITAT, CADRE DE VIE	P.18
ÉDUCATION, JEUNESSE	P.21
CULTURE ET PATRIMOINE	P.22
TOURISME	P.24
SENTIERS	P.26
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	P.27
ÉTABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX	P.30
AGRICULTURE, FORÊT ET ALPAGES	P.32
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	P.34
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P.35
ENVIRONNEMENT	p.36

Le Rapport d'activité annuel 2016 est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc 648, chemin des Prés Caton 74190 Passy - 04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Georges MORAND

Co-directeur : David BEN SADOUN

Rédaction : Services de la CCPMB

Conception graphique et réalisation : Service Communication - infographie

Crédit Photo : CCPMB, Sauteurs du Mont-Blanc, Aline PM, Geoffrey G.

Septembre 2017

La Communauté de Communes Pays du Mont Blanc entretient une relation étroite avec sa voisine de la Vallée de Chamonix. Elles ont constitué une structure intercommunale unique pendant plus de 30 ans. Aujourd'hui, elles poursuivent leur collaboration sur de nombreux sujets dans le cadre de la Conférence de l'Entente. Celle-ci se réunit 3 à 4 fois par an pour travailler sur des dossiers communs. La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc prend en charge 26,7% du coût des actions, tandis que la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc se charge des 73,3% restant. Cette répartition a été définie au prorata de la population de chaque Communauté de Communes.

Repérez facilement les actions réalisées à 14 communes dans le cadre avec l'Entente grâce à ce logo :



+ sur le site



<http://www.ccpmb.fr/>

Les QR Codes répartis dans ce rapport d'activité vous donnent accès à des compléments d'information disponibles sur le site internet www.ccpmb.fr. Téléchargez une application spécifique et flashez-les avec votre téléphone portable pour avoir accès à ce contenu.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

2CCAM : Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

CCVCMB : Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CEVA : Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse

CT : Comité Technique

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CCFG : Communauté de Communes Faucigny Glières

CDDRA : Contrat de Développement Durable de la Région Rhône Alpes

CNM : Centre de la Nature Montagnarde

CRPF : Centre national de la Propriété Forestière

EMB : Espace Mont-Blanc

FAB : Fonds Air bois

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FMS : Fondation Montagne Sûre

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IEN : Inspection de l'Éducation Nationale

PAEC : Projets Agro-Environnementaux et Climatiques

PAH : Pays d'Art et d'Histoire

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées

PDIE : Plan de Déplacement Inter-Entreprises

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUI : Plan local de l'Urbanisme Intercommunal

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

PPT : Programme Pastoral Territorial

SCOT : Schéma de COhérence Territorial

SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole

SITOM : Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères

SM3A : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents

SNDEC : Syndicat National du Décolletage

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

LA CCPMB

ÉDITO

Depuis 2013, date de sa création, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc n'a cessé d'optimiser l'action publique à l'échelle des dix communes qui la composent dans le souci permanent de construire un territoire uni et solidaire au service de ses habitants.

Cependant, alors que la loi impose de nouvelles compétences à notre intercommunalité chaque année, les dotations de l'État baissent et nous devons développer des services avec des ressources limitées. Il est donc primordial de prioriser les actions sans en laisser aucune de côté.

C'est grâce à l'investissement conjoint des élus et de l'ensemble des équipes que nous y arrivons. Nous avons souhaité élargir nos actions environnementales au regard de la spécificité de notre territoire particulièrement sensible, en cohérence avec nos démarches en faveur de la jeunesse, du logement, du transport, de l'agriculture, du tourisme, de la culture ou de l'aménagement du territoire.

Ce rapport d'activité retrace donc l'activité de notre collectivité en 2016. J'ai voulu cette année un rapport plus synthétique pour que vous puissiez facilement parcourir l'ensemble de ces pages et réaliser l'importance du travail mené pour améliorer constamment les services rendus aux usagers. Je vous invite à consulter notre site internet pour compléter ces informations.



10 communes



47 380 habitants

4 ans d'expérience

39 773 hectares de superficie

4810 m d'altitude au point culminant (mont Blanc)

7 stations de ski

1 station thermale

ORGANISATION

La CCPMB est porteuse de projets uniquement dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées. Ces projets visent à améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants du territoire. Elle a des compétences obligatoires et d'autres facultatives ou optionnelles.

UN PROCESSUS DÉCISIONNEL ET DÉMOCRATIQUE

Les commissions

11 commissions se réunissent régulièrement sous l'autorité du Président ou des Vice-présidents pour étudier en détail les sujets qui leur sont soumis. Elles donnent un avis consultatif et émettent des propositions d'actions qui sont ensuite soumises au bureau. Elles sont composées de conseillers communautaires et de techniciens.

Le bureau communautaire

Il se réunit deux fois par mois. Il est composé des 10 maires. Il donne les orientations stratégiques de la collectivité, retient les dossiers à présenter pour délibération au conseil communautaire et examine les propositions des commissions avant de les soumettre à ce dernier.

Le Président

Chef des services de la Communauté de Communes, il est chargé de préparer et de faire exécuter les délibérations, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes. Il représente la Communauté de Communes en justice.

Depuis le 9 avril 2014, le Maire de Sallanches Georges Morand, est Président de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

Le conseil communautaire

Composé de 45 conseillers élus, il se réunit mensuellement. Il règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier des communes.

Président



Georges Morand
Développement économique et numérique
et Habitat et cadre de vie

1^{ère} Vice-Présidente



Catherine Jullien-Brèches
Image et promotion du territoire

2^e Vice-Président



Étienne Jacquet
Environnement et santé

3^e Vice-Président



Patrick Kollibay
Gestion des déchets

4^e Vice-Président



Yann Jaccaz
Culture, patrimoine et éducation

5^e Vice-Président



Serge Revenaz
Agriculture, pastoralisme
et forêt

6^e Vice-Président



Jean Bertoluzzi
Sport, équipements et
accès aux services

7^e Vice-Président



Serge Paget
Ressources et
mutualisations

8^e Vice-Présidente



Martine Perinet
Transports et
déplacements

9^e Vice-Président



Jean-Marc Peilleux
Aménagement du territoire

Conseillers



André Allard



Édith Allard



Stéphane Allard



Françoise Baud



Marie-Jeanne Bel



Christine Bibollet



Nathalie
Bouchard-Chausset



Christophe
Bougault-Grosset



Nadine Cantele



Sandra Chaudet



Sidney Contri



Marie-Christine Dayve



Gérard Delemontex



Philippe Drevon



Frank Dubief



Carine Dunand



Valentin
Durand-Warembourg



Marie-Pierre
Gourichon



Claire Grandjacques



Danielle Lambert



Marie-Noëlle
Laverton-Bessat



Guillaume Mollard



Sylvia Perruchione



Valérie Petit



Christine Perrier



Evelyne Perrin



André Ponchaud



Denise Rasera



Christèle Rebet



Myriam Rech



Bernard Selajon



Laurent Socquet



Nadine Socquet-Juglard



Albanne Thierraz



Catherine Verjus



- Combloux
- Les Contamines Montjoie
- Cordon
- Demi-Quartier
- Domancy
- Megève
- Passy
- Praz-sur-Arly
- Saint-Gervais -les-Bains
- Sallanches

JANVIER

- **Création de deux budgets spécifiques** pour le service de gestion des déchets et la GEstion de Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Lancement des **permanences sur la performance énergétique des logements** avec l'association Prioriterre

FÉVRIER

- Organisation de la participation des offices de tourisme au **salon des vacances de Bruxelles**
- **22/02** Création de la **page Facebook** de la CCPMB
- **29/02** Participation au **salon de l'Agriculture de Paris**

MARS

- Mise en circulation de **4 véhicules aux dernières normes environnementales Euro 6** pour le service de transport à la demande Facilibus
- **14/03** Première **réunion sur le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)** entre les Communautés de Communes Cluses Arve et Montagnes, Pays du Mont-Blanc, de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et de la Vallée du Giffre
- **23/03** **Vote du budget 2016** en conseil communautaire

AVRIL

- Lancement du plan d'actions pour l'**optimisation du service de gestion des déchets** et le déploiement de l'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

MAI

- Création de l'**association des gardiens de refuge du Tour du Pays du Mont-Blanc**
- **500^e bénéficiaire du Fonds Air Bois** sur le territoire de la CCPMB
- Journée **Môme en Nature** à Plaine Joux

JUIN

- **06/06** **Forum de la mobilité** du Pays du Mont-Blanc
- **09/06** **Challenge Mobilité**
- **16/06** lancement du **programme Arve Pure 2018** pour aider les entreprises et artisans à réduire les rejets de micropolluants dans les rivières

JUILLET

- **06/07** journée d'activités de montagne pour les **10 ans du Pass Scolaire**
- **07/07** **Clyclosportive "L'Étape du Tour"**
- **21 au 23/07** trois étapes du **Tour de France**

JUILLET / AOÛT

- **4 Séjours Transfrontaliers** : randonnées découverte de la vie alpine autour du massif du Mont-Blanc pour les 11-16 ans
- **Grands passages** des gens du voyage au Pays du Mont-Blanc

SEPTEMBRE

- Lancement de la démarche **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**
- **29/09** **Christian Revenaz**, successeur de Madame Trappier à la mairie de Domancy, est **élu 5e Vice-Président en charge de l'Agriculture, du pastoralisme et de la Forêt**

OCTOBRE

- **12/10** lancement **programme Habiter Mieux** permettant aux ménages de bénéficier d'aides pour leurs travaux de rénovation énergétique
- **19/10** **fermeture de la piscine** du centre sportif en raison de la vétusté du bâtiment

NOVEMBRE

- **14 au 25/11** présence aux **Rencontres Alpines** pour informer les visiteurs sur les actions menées par la CCPMB en matière de gestion forestière.
- **17/11** **signature du Contrat de destination Mont-Blanc** pour faire la promotion touristique du territoire auprès de nouvelles clientèles.
- Validation du **nouveau Plan Pastoral Territorial (PPT)** pour mettre en valeur les espaces pastoraux

DÉCEMBRE

- Travaux de mise aux normes et de **modernisation des déchèteries**
- **Définition du périmètre du SCOT**

À VOTRE SERVICE

ACCUEIL

- 2500 visiteurs accueillis par an
- 7500 appels téléphoniques reçus par an
- 3750 mails reçus par an

COMMUNICATION IMPRIMÉE

- 38 communiqués de presse
- 4 bulletins intercommunaux
de 8 pages diffusés dans toutes les boîtes aux lettres du territoire soit 106 000 exemplaires + 1 édition spéciale Tour de France.
- 1 rapport d'activité annuel
de 92 pages et 1 rapport spécifique au service des ordures ménagères remis aux élus, à la presse, aux communes et aux partenaires de la CCPMB.

- 50 000 flyers
- 300 affiches
- 5000 brochures

COMMUNICATION WEB

- 300 abonnés et 217 posts sur la page Facebook créée en février 2016
 - 16 838 visites sur le site internet de la CCPMB (refonte en 2016)
 - 3295 visites sur le site de la pension canine
- Lancement d'un nouveau site : www.monrefugepaysdumontblanc.com

ÉVÈNEMENTS ET CÉRÉMONIES

- Forum de la mobilité
- Conférence de presse sur le dispositif Arve Pure
- Journée spéciale Pass scolaire
- Conférence de presse du festival Les petits Asticots
- Repas de Noël pour fédérer tous les services de la CCPMB et les élus du bureau communautaire

PARTENARIATS

- 8 Mont-Blanc
Subvention de 32 500 euros versés par la CCPMB à la chaîne de télévision pour promouvoir par cinq spots publicitaires et cinq reportages le Pays du Mont-Blanc incluant également une couverture médiatique libre.
- Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM)
Convention avec cette structure pour distribuer conjointement deux bulletins d'information par an dans toutes les boîtes aux lettres du territoire en partageant les frais.

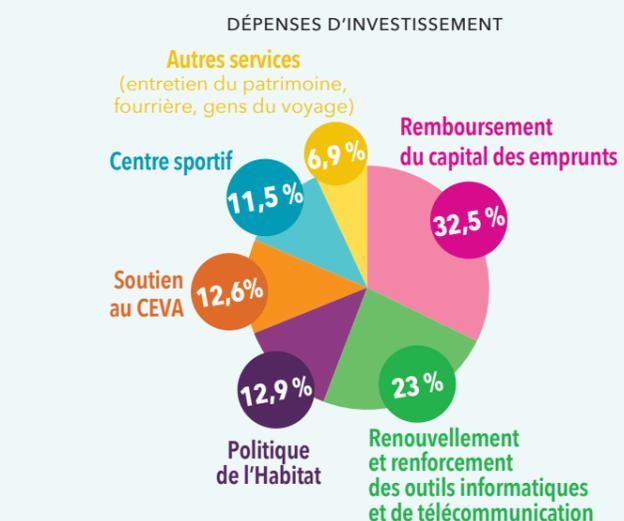
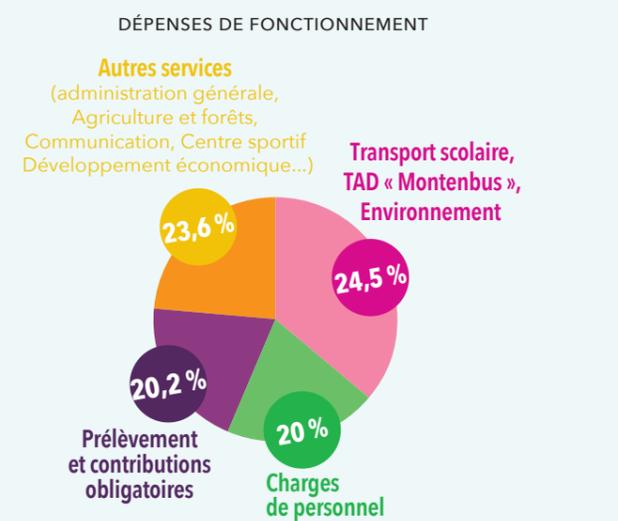




ADMINISTRATION ET MOYENS GÉNÉRAUX

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes		Recettes	
013 - Atténuations de charges	121 667.09 €	10222 - F.C.T.V.A.	108 909.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	378 123.57 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 114 920.70 €
042 - Travaux en régie	26 480.58 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	8 709.19 €
73 - Impôts et taxes	5 388 958.29 €	040 - Amortissement des immobilisations	78 904.92 €
74 - Dotations, subventions et participations	2 499 572.57 €		
75 - Autres produits de gestion courante	283 171.28 €		
77 - Produits exceptionnels	-185 850.99 €		
TOTAL : 8 512 122.39 €		TOTAL : 1 311 443.81 €	
Dépenses		Dépenses	
011 - Charges à caractère général	4 110 695.57 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	236 098.64 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 573 308.69 €	20 - Immobilisations incorporelles	17 901.58 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 024 955.44 €	204 - Subventions d'équipement versées	354 067.52 €
66 - Charges financières	151 250.76 €	21 - Immobilisations corporelles	116 145.50 €
67 - Charges exceptionnelles	-151 006.19 €	040 - Travaux en régie	26 480.58 €
042 - Amortissement des immobilisations	78 904.92 €	23 - Immobilisations en cours	0.00 €
014 - Atténuations de produits	1 049 947.29 €		
TOTAL : 8 838 056.48 €		TOTAL : 750 693.82 €	
Déficit de fonctionnement : -325 934.09 €		Excédent d'investissement : 560 749.99 €	

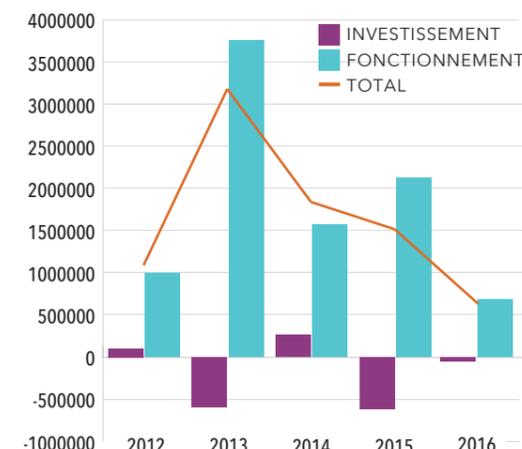


Vers un affinement de la gestion budgétaire : création de budgets dédiés

Le 1^{er} janvier 2016, la CCPMB a mis en place 2 nouveaux budgets spécifiques financés chacun par une taxe. Un pour la GEMAPI, financé par la taxe GEMAPI, et un pour le service Ordures ménagères, financé par la TEOM.

La dissociation de ces données par rapport au budget général, en particulier ceux du service déchets, permet d'avoir une gestion optimale des finances de la CCPMB.

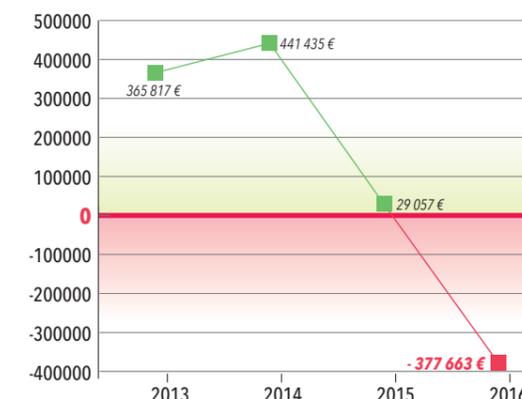
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT CUMULÉ (31/12/2017)



Une situation financière qui devient difficile

En 2016, la CCPMB subit de nouveau, comme en 2015, les effets de l'augmentation de la participation au redressement des comptes de l'État.

ÉVOLUTION DU SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT (dotation de l'État moins contribution de la CCPMB)



Elle subit l'augmentation du FPIC : les intercommunalités qui ne s'agrandissent pas sont amenées à contribuer davantage aux finances de l'État. C'est le cas de la CCPMB dont le coefficient d'intégration fiscale est en baisse et entraîne la diminution des dotations de l'État.

En 2016, pour la première fois, la CCPMB subit l'effet ciseau, supprimant ainsi toute recette versée par l'État.

Par ailleurs, la CCPMB s'est attachée à ne faire aucune augmentation des taux d'imposition locaux depuis sa création. Elle a seulement bénéficié de l'évolution naturelle. De plus il n'y a pas eu en 2016 de révision des coefficients de revalorisation des bases de fiscalité : en 2015, il était de 0,9 % et à 1 % en 2016.

Ce fonctionnement a entraîné un épuisement des réserves financières de la CCPMB. Ainsi fin 2016, l'épargne nette devient négative, il n'y a plus de crédits disponibles pour le financement du fonctionnement après déduction du remboursement de la dette. Cette épargne doit rester positive pour permettre à la collectivité d'investir (autofinancement ou nouveaux emprunts).

Des efforts de gestion pour améliorer la situation

Les équipes de la CCPMB ont travaillé sur tous les budgets pour permettre de limiter ces difficultés en réduisant les dépenses et en augmentant les recettes.

-471 000 € RÉDUCTION DES DÉPENSES

(renégociation des marchés d'assurance et de la dette, mutualisation de contrats, meilleure gestion, refonte de la politique d'achats, optimisation du service de collecte des ordures ménagères)

+ 41 000 € AUGMENTATION DES RECETTES

(augmentation des recettes de la pension canine, premier versement de la redevance par la SAS Abattoir, amélioration du suivi des encaissements sur les aires des Gens du Voyage)

Elles ont également réalisé un gros travail pour récupérer le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée. Plus de 100 000 € ont été perçus.

Le budget des ordures ménagères

Pour la deuxième année, le service des Ordures ménagères a procédé à un travail sur l'optimisation de son fonctionnement. Suite à cette analyse, la CCPMB a décidé de créer le budget annexe. De plus, 300 000 € annuels d'économie ont été réalisés sur le marché des déchèteries. En parallèle, des opérations d'investissements ont été réalisées et ont permis d'acheter... et de construire.

En 2016, l'uniformisation des taux de TEOM s'est poursuivie : ils étaient répartis selon les communes de 5,82 % à 9,64 %.

7,26% reste le taux cible à atteindre en 2018

Le budget du chenil

Comme depuis sa réouverture en 2011, l'activité du chenil a poursuivi sa progression. De plus, un travail spécifique a été réalisé pour trouver de nouvelles recettes (ventes de croquettes, parcours santé...). Cette augmentation permet au service de devenir plus compétitif et de limiter les subventions d'équilibre.

Sur le résultat global, les subventions d'équilibre versées sont :

- Pour la CCPMB : 78 400 €
- Pour la CCVCMB : 28 600 €

110 572 € d'excédent global en 2016 grâce à ces deux subventions

Les subventions d'équilibre servent donc dans ce cas à « provisionner » pour les investissements futurs.

Le budget de l'abattoir



L'activité de l'abattoir a continué de progresser en 2016 si bien que la SAS a versé pour la première fois une partie de la redevance à hauteur de 10 000 €. Elle a permis de diminuer les subventions d'équilibre.

Sur le résultat global, les subventions versées sont :

- Pour la CCPMB : 101 600 €
- Pour la CCVCMB : 37 000 €

8415 € seulement de déficit global grâce à ces deux subventions

Le budget de la GEMAPI

En 2015, le conseil communautaire a voté la fiscalisation totale des opérations en lien et réalisées par le SM3A. Ce budget s'élève seulement à 450 000 € et progressera dès 2017 avec la réalisation des premiers gros travaux.

464 TITRE DE RECETTES ÉMIS POUR PLUS DE 20 MILLIONS €

RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE DE CADRES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Par leur travail d'ingénierie, les cadres de la CCPMB captent chaque année 2,5 millions d'euros de subventions. Ces aides bénéficient aux communes, aux associations, aux entreprises, aux particuliers... et à l'ensemble du territoire.

ABSENTÉISME

1842 jours d'arrêt, dont 1 arrêt longue durée (365 j), et 4 congés maternité (360 jours cumulés) représentent 8,1% du temps de travail.

6 accidents du travail ayant entraîné 349 jours d'arrêt

2 agents ont eu 217 jours cumulés d'arrêt de travail (opération dans l'année)

13 agents ont eu une moyenne de 13 jours d'arrêt maladie

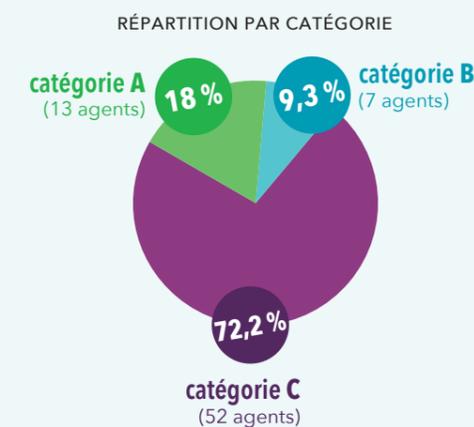
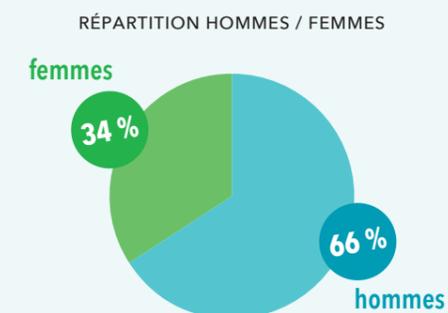
33 agents n'ont eu aucun arrêt maladie

La part du temps perdu en raison des absences est de 3%, ce qui représente 2 agents absents sur toute l'année.

La fréquence d'absentéisme global s'est dégradée par rapport à l'exercice précédent mais pas l'exposition ni la gravité.



+ 7 saisonniers, 7 agents remplaçants, 1 agent mis à disposition (pour 29% ETP)



41 ans d'âge moyen

PROGRÈS SOCIAL

Rédaction du règlement intérieur pour application

Maintien des délais de transmission des salaires à la trésorerie

Mise à jour de la carrière des agents : rédaction des contrats, avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne et dossiers de retraite

3 réunions CT/CHSCT organisées en 2016

Assistance du Centre de Gestion 74 pour la santé et la sécurité au travail et pour l'évolution du document unique

Augmentation du nombre d'adhésion aux chèques déjeuners

Mise en place de formations groupées à l'échelle intercommunale

(premier témoin incendie, recyclage sauveteur secourisme du travail, habilitation électrique)



INFORMATIQUE

GESTION DU PARC INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES

L'année 2016 a été marquée par :

La stabilisation des ordinateurs

existants dans le parc informatique des écoles qui permet un meilleur fonctionnement pour les élèves comme pour les professeurs. Cela permet aussi de se concentrer sur l'installation de nouveaux ordinateurs et de nouveaux services. La mise en place de la supervision des ordinateurs à distance permet à la CCPMB d'être plus réactive en cas de panne dans une école et de disposer d'un inventaire extrêmement précis du parc.

La signature officielle de la charte informatique amonécole

entre la CCPMB, l'IEN et les écoles. Elle a pour but d'instaurer des méthodes de travail et d'investissement pour un service de meilleure qualité.



GESTION DU PARC INFORMATIQUE INTERNE

L'accent a été mis sur l'autonomie du service. Une grande majorité des actions entreprises le sont afin d'être autonome vis-à-vis de prestataires extérieurs (via des reprises de compétence en interne) ou des grandes multinationales telles que Google ou Microsoft (via l'utilisation d'outils libres et gratuits).

Par exemple la reprise en interne de la gestion du site de cartographie du mont Blanc, du site internet de la CCPMB ou encore de la gestion de la téléphonie du siège, via des systèmes libres et gratuits.

Signalons également l'utilisation d'outils statistiques libres, gratuits et français en lieu et place de Google Analytics.

Tout cela a été possible grâce à l'achat d'un nouveau serveur, plus puissant, à même d'accueillir ces nouveaux services.

Enfin, le service a entièrement développé le nouvel outil informatique de gestion du chenil intercommunal. Cet outil permet de faire de la facturation, des statistiques...

400

ordinateurs gérés dans 25 écoles par le service informatique

3275

élèves et 150 enseignants utilisent les ordinateurs

20 000 €

d'économies réalisées en 2016

2013



2 équivalents temps plein mobilisés
+ prestataires extérieurs

2017



1,1 équivalents temps plein mobilisés



HABITAT, CADRE DE VIE

LOGEMENT

Avec le Programme Local de l'Habitat (PLH) les 10 communes ont défini une véritable politique intercommunale du logement.

Logement social : la Communauté de Communes renforce son engagement

Proposer du logement social c'est faciliter l'accueil et l'installation d'habitants. À la signature du PLH, en 2014, les élus de la CCPMB se sont engagés à favoriser la création de logements sociaux afin de proposer une offre suffisante pour satisfaire les besoins du plus grand nombre. Les aides captées grâce au PLH, rendent possible des opérations immobilières dans nos communes.

En 2016, 45 nouveaux logements sociaux ont été livrés à Sallanches et 141 sont en cours sur Domancy, Megève et Passy.

De la construction à la rénovation : le logement contribue à améliorer la qualité de vie

En parallèle, la CCPMB travaille à ce que les propriétaires puissent habiter dans des logements confortables et économes en énergie :

- en apportant des aides financières aux plus modestes avec le programme Habiter Mieux et l'association Soliha en complément de celles de l'Anah, de l'État et du Département. Quatre permanences par mois sur le territoire permettent d'aider à la constitution de dossiers de demande de subvention. Lancé fin septembre, il comptabilise en décembre 2016 cinq habitants bénéficiaires avec une aide cumulée représentant de 40% à 80% des dépenses totales soit près de 8 000 euros d'aides en moyenne par logement.
- en proposant des conseils gratuits sur le choix des solutions et les financements possibles et en prêtant un thermo kit composé d'outils de mesure pour faire un état des lieux complet de son logement et débusquer les déperditions d'énergie et d'eau avec l'association Prioriterre. Deux permanences par mois sur le territoire.



102

habitants ont bénéficié de conseils : 96% de particuliers et 4% de professionnels.

6

habitants ont emprunté le thermokit pendant 3 jours de novembre à décembre.

152 155 €

d'aides versées par l'intercommunalité en 2016 pour la construction de logements

141

chantiers en cours et 88 logements déjà réalisés

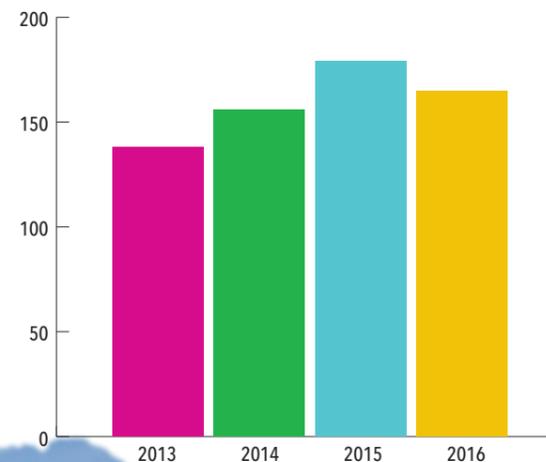
INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Depuis l'origine, le service mutualisé d'instruction du droit des sols comprend 5 communes : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Praz-sur-Arly couvertes par 2 instructeurs à plein temps.

Cette année, ce service a été renforcé. La commune des Contamines-Montjoie a bénéficié d'un appui ponctuel à partir de l'été 2016

L'organisation a évolué vers la constitution d'un pôle central, situé à Domancy permettant à long terme aux instructeurs de limiter leurs déplacements. Jusqu'à présent, l'un était basé à Combloux et le 2^e se déplaçait d'une commune à l'autre lors de permanences hebdomadaires.

ÉVOLUTION DES DOSSIERS ENREGISTRÉS DEPUIS 2013 (avec pondération)

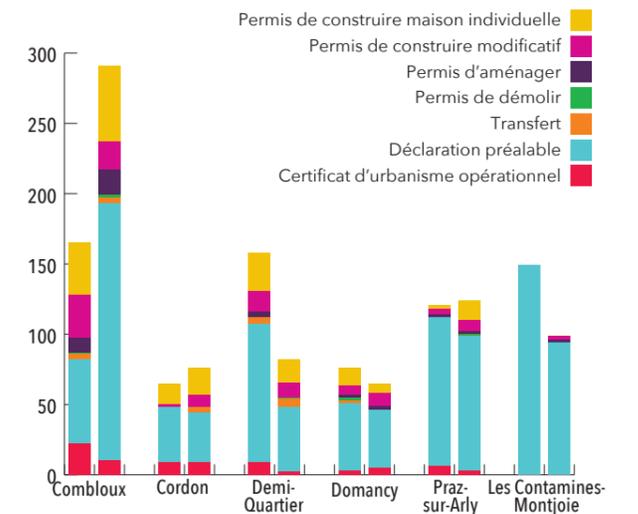


Une évolution rapide du nombre de dossiers sur Combloux en 2016

Certaines semaines, 75% à 100% des dossiers importants sont traités exclusivement sur l'un ou l'autre des périmètres : pendant 16 semaines sur les 4 autres communes et seulement pendant 5 semaines sur Combloux.

Une évolution constante des dossiers sur 4 communes,

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR COMMUNE ET PAR TYPE



94 434 €

alloués à ce service en 2016

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



L'accueil des gens du voyage est organisé à partir du schéma Départemental d'Accueil 2012/2017 auquel le Pays du Mont-Blanc se conforme progressivement

Depuis 2009, deux aires sont ouvertes à Sallanches et Passy. Elles accueillent des familles de passage (stationnement d'environ 90 jours) de mars à décembre.

En 2016, avec la mise en place du nouveau système de gestion ATYS, la gestion des aires est nettement améliorée. Ce système de prépaiement contraint les usagers à régler leurs consommations au plus vite, ce qui a permis à la collectivité de percevoir davantage de recettes. La CCPMB a également adhéré au portail www.trouveruneplace.fr permettant aux voyageurs de visualiser en temps réel les places disponibles sur les aires de toute la France.



Accueil des Grands Passages

En 2016, comme tous les quatre ans, les Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont dû aménager une aire de grand passage de 4 ha pouvant accueillir jusqu'à 200 caravanes (alimentation en eau, électricité et évacuation des déchets, gestion des arrivées,...) du 1^{er} juin au 30 septembre (obligation légale faute d'aire permanente adaptée)

Cet accueil a coûté 125 000 € aux Communautés de Communes alors qu'un seul groupe de 38 caravanes a été accueilli du 1^{er} au 25 juillet. De plus, la disponibilité de cette aire n'a pas empêché des tensions entre Gens du Voyage dans le Genevois et le bassin Annecien.

La CCPMB a informé les autorités de l'inadéquation entre les exigences du schéma et les besoins des Gens du Voyage.

Obligation d'aide à la sédentarisation

La loi oblige le Pays du Mont-Blanc à réaliser dix places (terrain familial ou habitat adapté) pour la sédentarisation des Gens du Voyage.

Le bureau d'études TECTA a accompagné le PMB, la commune Passy, le Syndicat Intercommunal de la Station d'Épuration (SISE), les services de l'État et les services sociaux (Alfa 3A) pour déterminer les aménagements possibles pour régulariser la situation des gens du voyage installés et tolérés aux abords de la station d'épuration de Passy.

En 2017, la collectivité devra confirmer si elle à la capacité financière de finaliser le projet. Les bénéficiaires devront alors être associés à ce travail.

ÉDUCATION, JEUNESSE

ÉCOLE À L'HÔPITAL

700 €

d'aides de la CCPMB pour cette association qui propose un soutien scolaire bénévole aux enfants malades

LES MOUSSAILLONS, UNE CRÈCHE PAS COMME LES AUTRES

Elle est la seule de Haute-Savoie à accueillir au minimum 20% d'enfants porteurs de handicap.

21 990 €

d'aides pour la crèche

MÉDECINE ET PSYCHOLOGUE SCOLAIRES ET RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)



La CCPMB fournit une aide technique et financière à ces services en accueillant dans ses locaux la médecine scolaire et en mettant à disposition de tous sa salle de réunion.

17 000 €

consacrés à ces services



LE PASS SCOLAIRE DEVIENT ANNUEL



La CCPMB coordonne l'action des communes et des remontées mécaniques pour proposer le Pass Scolaire, un forfait coûtant 96 €, pour permettre à tous les enfants scolarisés sur le territoire d'accéder aux domaines skiables. Cette année, le Pass scolaire est devenu annuel. Les jeunes peuvent désormais profiter des remontées mécaniques en été.

Pour fêter les 10 ans du Pass, mais aussi pour valoriser l'annualisation du Pass, la CCPMB a organisé une journée d'activités le 6 juillet. Animations nature, randonnées et VVT de descente accessibles via les remontées mécaniques étaient proposés gratuitement à tous les détenteurs du Pass.

4243

forfaits vendus

CLUBS DE SPORT

La CCPMB soutient financièrement des clubs de sport pour favoriser l'accès des jeunes aux sports de glisse et à la compétition.

69 100 €

versés au District de ski du Mont-Blanc, au Ski Club des Contamines et au Sporting Hockey Club 74.

CULTURE ET PATRIMOINE

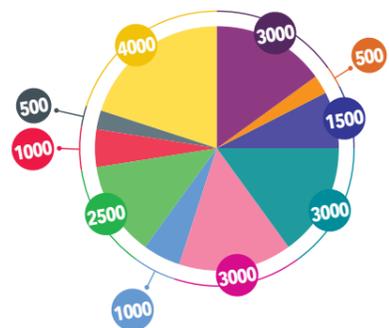
PRIVILÉGIER L'OFFRE CULTURELLE AU RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL

La CCPMB continue à soutenir des événements culturels au rayonnement intercommunal comme le Festival Baroque du Pays du Mont-Blanc et le Festival des Petits Asticots à hauteur de 70 315 €.



En parallèle, elle a aidé financièrement dix autres événements culturels en leur accordant 20 000 € de subventions.

RÉPARTITION DES 20 000 € DE SUBVENTIONS AU SECTEUR CULTUREL



Festival Mont-Blanc Humour • Les rencontres Photo du Mont-Blanc • Festival "Les bords de Lac" • Les Indézikables • Salon international du livre de Montagne • Rassemblement Groupes Folkloriques de Haute-Savoie • Festival international de Jazz • Congrès international Tournage sur Bois • Expositions artistiques • Mont Blanc Photo Festival

LES BIBLIOTHÈQUES DU PAYS DU MONT-BLANC

En 2016, l'ouverture de la médiathèque de Sallanches, un des piliers du réseau, étant encore retardée, la réflexion sur l'organisation des bibliothèques du Pays du Mont-Blanc n'a pas pu être poursuivie. Les autres médiathèques ont dû s'organiser pour répondre au mieux aux attentes des usagers.

VALORISATION DU PATRIMOINE

En matière de culture, la CCPMB travaille sur un 3^e axe : les dossiers de valorisation du patrimoine financés dans le cadre des Espaces Valléens (cf. page 25 pour retrouver l'ensemble des informations sur les Espaces Valléens).

Conforter l'offre de découverte de l'art baroque et du patrimoine religieux

Cette année, la Communauté de Communes a travaillé sur 3 projets avec les communes et les offices de tourisme.

- Développer un réseau de promenades du baroque et du patrimoine religieux (Refonte du sentier du baroque existant).

Afin d'enrichir le sentier baroque et de l'adapter aux nouvelles attentes du public, la CCPMB a demandé aux communes de proposer des boucles et des sentiers courts et faciles autour de leur patrimoine religieux. En 2017, le projet se poursuivra afin de réaliser un outil de valorisation de ces sentiers.

- Créer des médias de visite en autonomie des églises.

Suite à la réalisation d'une visite numérique de l'église de Cordon par la commune grâce au précédent programme des espaces valléens, la CCPMB a proposé aux communes de dupliquer cette expérience pour valoriser leurs patrimoines religieux : 3 communes vont développer l'outil en 2017.

- Participer au projet « Escapades du baroque dans les Alpes » à l'échelle Savoie / Haute-Savoie / Alpes Maritimes piloté par la fondation Facim, gestionnaire du Pays d'Art et d'Histoire des hautes vallées de Savoie et de ses chemins.

Ce projet consiste à mettre en réseau des outils de valorisation des sites culturels baroques du Pays du Mont-Blanc avec l'ambition d'en porter l'extension jusqu'aux Alpes-Maritimes (route du baroque) afin de « rendre visible » l'offre baroque des Alpes française en Europe et à l'International.

Envisager le label Pays d'Art et d'Histoire pour le Pays du Mont-Blanc



Depuis 2015, les 2 communautés de communes, se sont engagées dans une démarche de valorisation du patrimoine culturel afin de diversifier l'offre touristique et de renforcer l'identité locale. Le label Pays d'Art et d'Histoire est un outil de développement touristique et culturel.

En 2016, la CCPMB a réalisé une étude d'opportunité pour envisager de déposer une demande de labellisation. Les élus du territoire ont confirmé la volonté de poursuivre cette action. En effet, le Pays du Mont-Blanc a des atouts exceptionnels, paysagers bien sûr mais également historiques et patrimoniaux encore peu mis en valeur. Le thème central développé par le futur label serait : « Le Pays du Mont Blanc, berceau mondial du tourisme de montagne ».



TOURISME

OBSERVATOIRES

Un audit sur l'observation touristique qualitatif et quantitatif a été réalisé par la société Blackbee, chargée de rendre plus lisible cette action pour lui redonner sa fonction de pilotage stratégique, redéfinir les rôles de chacun entre les communes et l'intercommunalité et permettre de réajuster les coûts financiers selon les besoins.

Parallèlement, la CCPMB a réalisé un observatoire quantitatif du tourisme avec G2A sur la saison d'hiver 2015/2016 pour connaître le niveau de fréquentation des stations. Cet observatoire a été complété par des études de SFR et d'Orange sur les retombées du passage du Tour de France du 20 au 22 juillet à Megève et à St Gervais. Celle commanditée à Orange a été prise en charge intégralement par Savoie-Mont-Blanc Tourisme.

L'agence Switch a également été missionnée pour réaliser un cahier des charges pour un outil touristique commun au Pays du Mont-Blanc.



SALONS

La CCPMB a coordonné la participation des offices de tourisme à 3 salons internationaux pour faire la promotion de la Destination Mont-Blanc :

- Salon des vacances de Bruxelles
- Salon de l'agriculture
- London Ski Show

35 515 € investis par la CCPMB dans les salons touristiques en partenariat avec la CCVCMB



CONTRAT DE DESTINATION

Après deux candidatures non retenues les années précédentes, le Contrat de Destination Mont-Blanc a été signé le 17 novembre avec le Ministre des affaires étrangères et le secrétariat d'État au tourisme pour une durée de trois ans. L'objectif est de promouvoir le Pays du Mont-Blanc sur les marchés longs courriers dès 2017 en Chine et en Corée.

600 000 € de budget pour le Contrat de Destination grâce à l'ensemble des partenaires



LES ESPACES VALLÉENS POUR DIVERSIFIER LE TOURISME

Fin 2015, la CCPMB a reçu la validation de son Contrat Espace Valléen. Ce dispositif permet de recevoir des aides de l'Europe (POIA), de l'État (FNADT - CIMA) et de la Région (Contrat Stations durables) pour diversifier son tourisme. Il répond à 4 enjeux : les mobilités, les hébergements, les activités et les compétences humaines en collaboration avec les acteurs du territoire.

En 2016, des projets de ce dispositif ont reçus des soutiens financiers :

- La CCPMB a étudié l'opportunité d'un label Pays d'Art et d'Histoire au Pays du Mont Blanc (cf. p. 22)

- Le Centre de la Nature Montagnarde (CNM) a réalisé un nouveau module muséographique pour moderniser et compléter son offre.
- La Mairie des Contamines-Montjoie a eu l'accord pour étudier la mise en place d'une visite audioguidée de Notre Dame de la Gorge.
- Asters a rénové un centre d'élevage du Gypaète sur la commune de Domancy.
- La CCPMB a aussi reçu un soutien financier pour suivre les différents projets des Espaces Valléens.

43 réunions, 7 commissions, 1 voyage d'étude

pour développer le tourisme, la culture et les sentiers sur le territoire (accompagnement du collectif des centres de vacances, amélioration de la visibilité des activités de l'espace saisonniers, création d'un outil de promotion de l'offre touristique, projet d'escapades baroques dans les Alpes, projet développement d'un système de vélo à assistance électrique en libre-service, définition du plan d'actions des Espaces Valléens, réflexion sur la création de médias de découverte en autonomie de l'art baroque et du patrimoine religieux, étude du développement d'une collection de sentiers).

41 853 € dépensés dans le cadre des Espaces Valléens

21 098 € dépensés pour le Pays d'Art et d'Histoire

33 849 € perçus (hors frais de personnel)



SENTIERS

BALISAGE

La CCPMB mutualise les commandes de panneaux des communes pour homogénéiser le balisage sur le territoire.



TOPO-GUIDES

Deux nouvelles éditions de topos ont été imprimées à l'automne 2016 :

- Topo guide raquette à neige : 3000 exemplaires diffusés gratuitement dans les offices de tourisme.
- Topo guide Tour du Pays du Mont-Blanc (TPMB) en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée



SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE

La CCPMB a initié ce travail qui devra permettre de :

- connaître et organiser l'ensemble de l'offre de randonnée non motorisée (pédestre, équestre et cycliste) du Pays du Mont-Blanc.
- hiérarchiser les priorités : créations d'itinéraires, balisage, mise à niveau, entretien...
- planifier les projets à minima sur les 5 années à venir
- percevoir de nouvelles subventions du Conseil Départemental 74 pour les sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La validation du schéma directeur en totalité est prévue pour l'été 2017.

RÉSERVATION EN LIGNE DES GÎTES ET REFUGES



La CCPMB a déjà participé à la valorisation du Tour du Mont-Blanc, notamment en créant un site internet d'aide à l'organisation de la randonnée (itinéraires et réservation de refuges) qui remporte un certain succès. Cette année, elle a lancé le site internet www.monrefugepaysdumontblanc.com sur le même modèle.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

TRANSPORT À LA DEMANDE

En 2016, la CCPMB fait évoluer le service de transport à la demande nommé Facilibus afin de prendre en compte les réalités du service.

Nouveautés 2016

- Changement de nom en novembre : Montenbus
- Augmentation des tarifs des abonnements (les prix des trajets restent inchangés et le service reste gratuit pour les personnes à mobilité réduite)
- Inscriptions en ligne mises en place en décembre sur le site www.montenbus.fr
- Réservation en ligne disponible jusque deux heures avant le départ
- Deux nouveaux arrêts desservis : le Parc relais à Sallanches et la Maison de santé à Megève

453 000 € coût du service pris en charge par la CCPMB

2 % participation demandée aux usagers par rapport au coût réel du transport

20,90 € coût moyen d'un trajet, dont 80 % pris en charge par la CCPMB

17 492 missions et 21 713 personnes transportées soit 37,35 % de voyages groupés

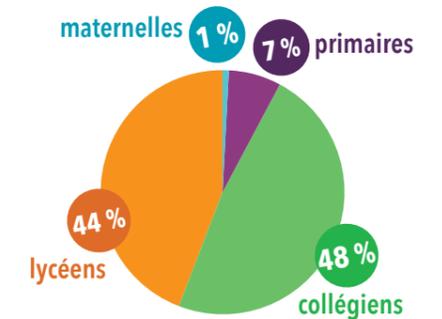
249 694 km parcourus au total dont 117 344 en charge

3216 inscrits, dont 654 personnes à mobilité réduite (ayant bénéficié de 7474 courses)

TRANSPORTS SCOLAIRES

La CCPMB a lancé les inscriptions via son site internet pour le transport scolaire. Cela a représenté 15% des inscriptions soit 419 élèves sur un total de 2673 inscrits répartis de la manière suivante :

RÉPARTITION DES ÉLÈVES INSCRITS AU TRANSPORT SCOLAIRE



En 2016, 95% des inscrits ont bénéficié du tarif préférentiel pour l'année 2016/2017, lancé en 2015 pour toute inscription avant le 15 juillet.

50 000 € d'aides de la part du département et autant de la part de la Région





PLAN DE DÉPLACEMENT INTER ENTREPRISES (PDIE)

Pour encourager les 350 salariés des entreprises du PAE du Mont-Blanc à se rendre au travail en utilisant d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle (covoiturage, transports en commun, vélo...), un plan d'actions, financé dans le cadre du dispositif Mobil'Arve, a été proposé. Son adoption sera votée en 2017.

Plusieurs actions liées au PDIE ont déjà eu lieu cette année :

- le Challenge Mobilité, organisé en juin par l'Ademe et la Région et visant à inciter les salariés à utiliser un mode alternatif de déplacement pour se rendre au travail ce jour-là, a été remporté par une entreprise du PDIE
- la semaine européenne de la mobilité en septembre
- le lancement d'un outil de covoiturage

10 entreprises regroupant plus de 350 salariés font partie du PDIE

+ sur le site



http://www.ccpmb.fr/uploads/2016/04/PDIE_PMB_Light.pdf

LIAISON FERROVIAIRE CORNAVIN EAUX VIVES - ANNEMASSE (CEVA)

La mise en service de la ligne ferrovière CEVA qui reliera Genève et la Haute-Savoie est prévue en 2019. 4 ans de chantier et 234,2 millions d'euros d'investissement sont nécessaires à sa réalisation.

95 000 € par an

de subvention pendant 5 ans de la part de la CCPMB qui participe au financement de ce projet avec 12 autres partenaires. La maîtrise d'ouvrage est confiée à la SNCF.

Les travaux ont avancé selon le planning défini en 2016. Mais il faut également noter que la CCPMB a pris une motion en mai pour que l'État tienne ses engagements et maintienne le niveau de service actuel pour le train d'équilibre du territoire Paris-Bourg-St-Maurice/ St-Gervais.

475 000 €

investis au total par la CCPMB pour le projet CEVA entre 2015 et 2019

PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL LE FAYET



La CCPMB gère et entretient le pôle d'échanges multimodal du Fayet à Saint-Gervais-les-Bains (voirie, espaces verts, éclairage public, déneigement).

Elle a demandé à la commune de Saint-Gervais-les-Bains, le Département et la Région de reprendre à leur charge les dépenses liées à leurs compétences respectives dès 2017.

73 210 € investis en 2016

L'ÉCOMOBILITÉ

Projet de vélo à assistance électrique

En janvier la CCPMB a lancé une étude pour connaître la faisabilité technique et économique d'un système de vélos à assistance électrique en libre-service au Pays du Mont-Blanc pour un coût total de 40 590€ dont 28 413€ financés par l'ADEME.

Ce projet était finançable dans le cadre des Espaces Valléens mais il n'a pas été retenu car la CCPMB n'avait pas la capacité financière de mettre sur pieds ce projet ambitieux.

12 177 €

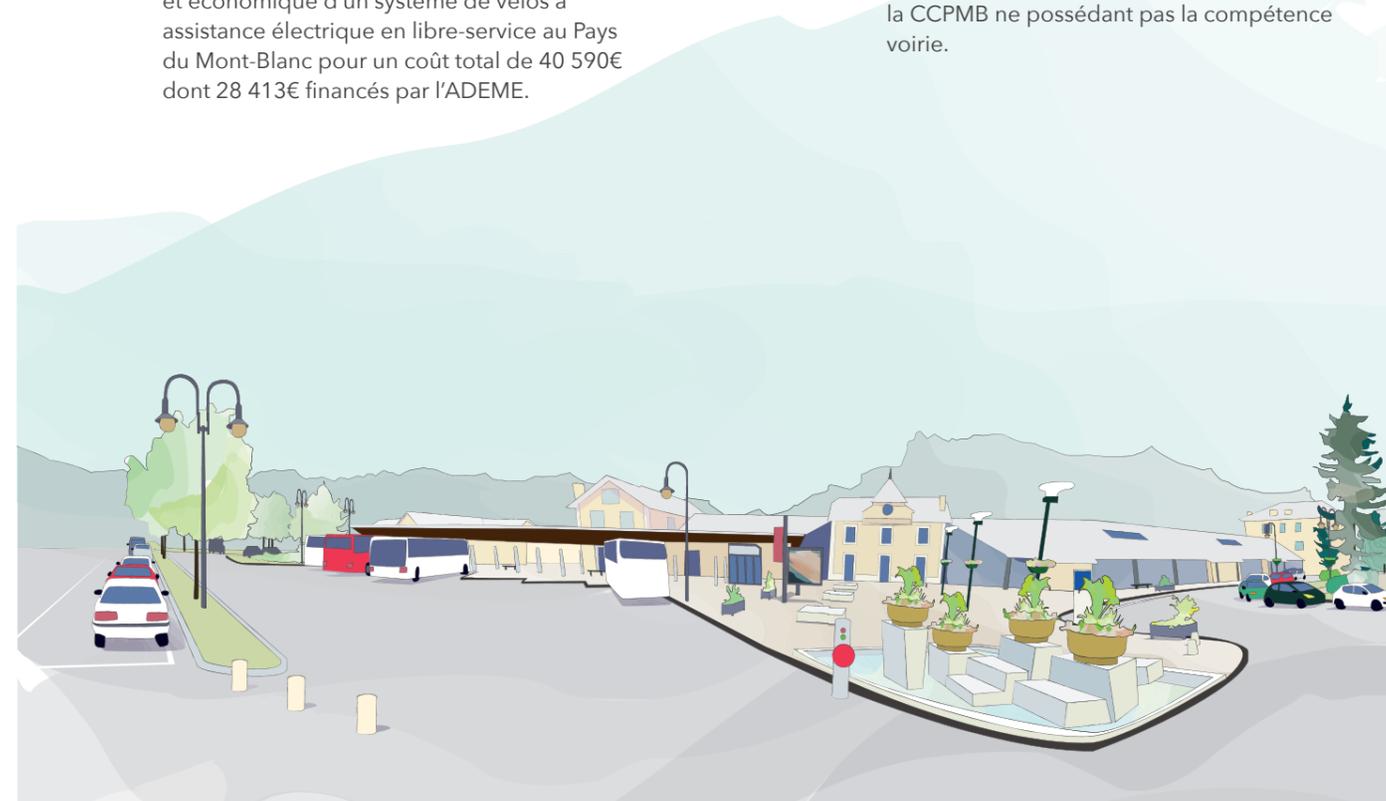
investis par la CCPMB pour l'étude de faisabilité du projet de VAE

Étude d'un schéma intercommunal des itinéraires cyclables

L'élaboration du document a été entièrement financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à candidature concernant l'accompagnement au développement des écomobilités. La prestation a permis de :

- financer la phase d'élaboration d'un projet
- proposer des aménagements cyclables
- estimer le coût financier des opérations

Le schéma sera adopté définitivement après avoir pris en compte l'avis des communes qui seront chargées des aménagements et après avoir priorisé les itinéraires à valoriser, la CCPMB ne possédant pas la compétence voirie.



ÉTABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX

Le territoire compte 8 établissements intercommunaux. La préservation de l'environnement est la priorité de la CCPMB, c'est pourquoi elle privilégie les économies d'énergie et le recours aux énergies renouvelables au sein de ses établissements.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE 100% RENOUELABLE

Fournie par ENALP, l'électricité est produite par des sources d'énergie renouvelables (hydroélectricité...), produite localement et tracée par des garanties d'origine au sein du centre sportif, de la déchèterie à Megève, du bâtiment administratif...

ÉCLAIRAGE ÉCONOME

L'éclairage classique a été remplacé par des éclairages LED pour le centre sportif et le siège. Les bénéfices de ce changement d'éclairage sont multiples. En plus de permettre des économies énergétiques et financières, les ampoules ont une durée de vie plus longue qui induit une réduction de déchets.

Les conditions de travail des employés sont également améliorées grâce à un meilleur éclairage.

133

ampoules changées soit 4.5MWh d'économie d'énergie engendrée et 1312 € économisés sur la facture d'électricité.

ABATTOIR

Différents travaux ont été réalisés sur place par la CCPMB

- Réfection de la peinture de la cage d'escalier des travailleurs
- Résorption des problèmes d'évacuation des eaux usées
- Fermeture de la cloison de la cage d'escalier des visiteurs

- Habillage des canalisations du couloir de mise en quartier

Une mission de préparation au renouvellement de la délégation de service publique a été lancée en toute fin d'année, car celle-ci s'arrêtera le 19/12/18. La procédure de renouvellement devra être lancée à l'automne 2017.

Cette année, l'activité de l'abattoir couvre l'emprunt et qu'il n'y a pas de redevance spéciale. La société a reversée 10 000 € mais 138 000 € restent à charge des 2 intercommunalités.

Elles réfléchissent collectivement pour mettre à contribution les autres intercommunalités dont les habitants utilisent l'abattoir. En effet, l'établissement est le seul multi-espèces de Haute-Savoie.

23 525 €

coût total des travaux dont 7916 € subventionnés par le Conseil départemental

547

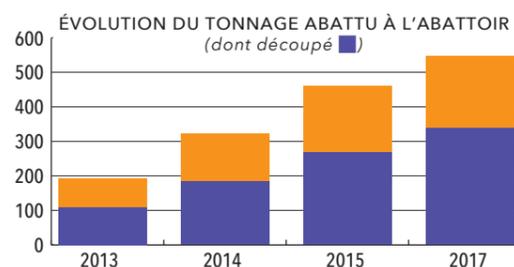
tonnes de viande abattue, 338 T découpées et 132 T commercialisées

442

ovins abattus pour la fête de l'Aïd en septembre

350

clients sur l'année (hors usagers occasionnels) venant de 120 communes (93 de Haute Savoie et 27 de Savoie)



CENTRE SPORTIF



La piscine du centre sportif intercommunal a dû être fermée en octobre pour raisons de sécurité.

Deux marchés ont été lancés cette année pour mener des études de rénovation du centre sportif :

- L'un sur la réhabilitation technique, fonctionnelle et énergétique qui sera attribué en janvier 2017
- L'autre sur l'assistance pour la rénovation du processus de traitement d'eau qui a été attribué en octobre au bureau Girus.

3 000 000 €

coût estimé des travaux

75% du temps, le centre sportif est utilisé par les élèves du lycée du Mont-Blanc. Aussi, Georges Morand a sollicité le Président de la Région pour que celle-ci prenne en charge ce pourcentage du coût des travaux.

À noter !

L'accueil des lycéens coûte 320 000 € chaque année. La Région participe à hauteur de 117 000 € via le budget du lycée.



PENSION CANINE

Nouveautés 2016

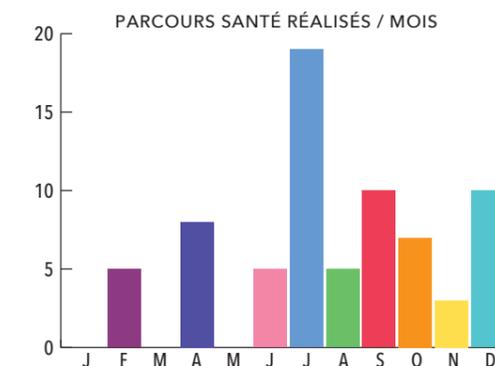
- Communication pro-active pour attirer une nouvelle clientèle au chenil
- Vente de croquettes mise en place en septembre
- Lavage des chiens mis en place en septembre
- Évolution des tarifs : 2€ de facturation supplémentaire pour le chauffage, un tarif journée à 14€ et 8€ pour la demi-journée.



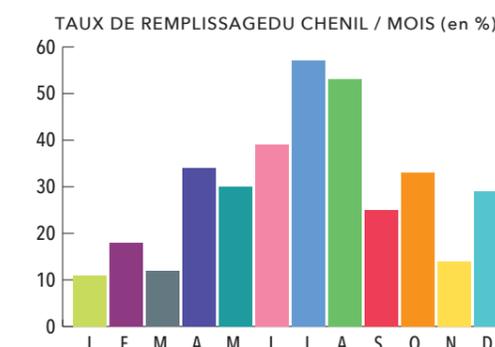
138 573 €

de chiffre d'affaires soit une augmentation de 22% par rapport à 2015

La prestation de parcours de santé mise en place en septembre 2015 a été vendue 72 fois en 2016 soit 864 € contre 15 en 2015.



Le taux de remplissage des boxes pendant les périodes de vacances est de plus en plus élevé. La Pension affiche complet de fin juillet au 15 août.



73

animaux accueillis à la fourrière : 34 chiens et 39 chats.

RENOUVELLEMENT DE LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE DU PAYS DU MONT-BLANC



L'évaluation de la précédente charte forestière pour la période 2009-2015 a été lancée à l'automne 2015. Elle a abouti à la définition d'un nouveau programme mis à jour pour la période 2016-2021 au printemps 2016.

L'animation a été subventionnée sur les 6 premiers mois de l'année par la Région Auvergne Rhône-Alpes. La Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc participe également financièrement à l'animation de ce projet.

Une formation sur la prise en compte de la forêt dans les documents d'urbanisme a été organisée en octobre avec l'association des communes forestières de la Haute-Savoie.

La sensibilisation d'un large public fait partie des sujets majeurs de la nouvelle charte. Ainsi, celle-ci a été présentée à deux reprises lors des Rencontres Alpines (les 16 et 2 novembre). D'autres événements pédagogiques sont en préparation pour 2017.

Dans le cadre de la Charte forestière, la CCPMB a poursuivi son soutien au Centre Nationale de la Propriété Forestière (CRPF) pour sensibiliser les propriétaires forestiers via une subvention de 3445€.



Actions du CRPF en 2016

- Développement technique, avec la participation à différents projets : charte forestière, Natura 2000 Aiguilles rouges, problématique scolyte et pic tridactyle, groupements de propriétaires....
- Accompagnement de projets autour de la desserte (schéma de desserte de Vallorcine, appui au projet de Plein rocher sur Demi-Quartier, appui aux projets de Praz Pany et le Planey à Praz sur Arly, projet de piste au Radaz à Megève, piste au Grépon Dessous à Chamonix).
- Renforcement des actions de formation, de sensibilisation et de communication (participation aux rencontres alpines, organisation de réunions de vulgarisation auprès des propriétaires, préparation d'un programme d'intervention pour les scolaires...)
- Appui au regroupement des propriétaires forestiers
- Participation à la cellule de crise pour la lutte contre le scolyte
- ...

RENOUVELLEMENT DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DU PAYS DU MONT-BLANC (PPT)



Un bilan du premier PPT a été réalisé. Un nouveau programme a été officiellement validé en novembre. Il permettra de mobiliser 638 000 euros en faveur du pastoralisme d'ici 2021.

20 000 € investis pour le nouveau PPT à 50 % par la CCPMB et à 50 % par la Région

Le nouveau programme permettra d'obtenir : 326 350 € de Crédit régionaux et environ 311 950 € de crédits de l'Europe (FEADER).

Ce programme est établi pour les 14 communes du PMB. La CCVCMB participe donc également au financement de la préparation et de l'animation de ce contrat.

PARTICIPATION AUX PROJETS AGRI-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES (PAEC)

La CCPMB est concernée par 2 PAEC :

- L'un avec le territoire Fier Aravis porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes, concernant une partie des communes de Sallanches et Cordon a démarré en 2015. De nouveaux agriculteurs ont pu bénéficier de contrats d'accompagnement pour s'engager dans le développement de pratiques respectueuses de l'environnement. Des visites d'information pour les élus ont eu lieu en septembre.
- L'autre avec le reste du territoire et celui des communautés de communes voisines : CCVCMB, 2CCAM, CCFG, CC Beaufortain, porté par la CCVCMB et appelé Mont-Blanc Arve Giffre. En 2016, les premières structures à pouvoir contractualiser ont été les différents groupements pastoraux du territoire. Des réunions d'information pour les individuels ont été organisées en décembre.

- réflexion sur la stabilisation du foncier agricole (formation organisée auprès des agriculteurs)
- préparation d'une nouvelle démarche projet de territoire à lancer en 2017.

La CCPMB a également participé à la réédition du dépliant « Partagez des instants nature » recensant 25 structures agricoles. 20 000 exemplaires ont été diffusés gratuitement dans les offices de tourisme, sur les marchés et sur les exploitations agricoles.

DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Ce projet lancé en novembre consiste à encourager le développement des circuits courts alimentaires en créant du lien entre la chambre de commerce et d'industrie, celle des métiers et de l'artisanat et celle d'agriculture pour faire travailler les professionnels alimentaires ensemble (producteurs, artisans, commerçants et restaurants).

14 463 € de participation de la CCPMB

PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ D'INTÉRÊTS COLLECTIFS AGRICOLES (SICA)

La CCPMB a participé à hauteur de 27 900 € en 2016 pour soutenir la SICA sur les projets suivants :

- soutien au fonctionnement de la SICA et appui aux structures agricoles
- poursuite d'actions de communication autour de la filière viande
- actualité de l'agriculture du territoire (édition d'une première lettre d'information)
- promotion de l'agriculture du Pays du Mont-Blanc (préparation de l'espace de communication et d'exposition à Domancy)



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le SCoT est un document d'urbanisme visant à mettre en œuvre un projet politique partagé d'aménagement d'un territoire. Il permet d'avoir une vision prospective, déclinée en orientations et objectifs juridiquement opposables et de répondre efficacement aux enjeux locaux et de société.

En 2016, la CCPMB a poursuivi les discussions précédemment engagées concernant le périmètre de travail du SCoT. Il s'agit de retenir le territoire le plus cohérent pour réaliser cette action. Des échanges ont eu lieu tout au long de l'année avec les 3 autres communautés de communes Cluses Arve et Montagnes, Montagnes du Giffre et Vallée de Chamonix Mont-Blanc qui n'ont pas encore créé ou rejoint un SCoT.

Lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 16 décembre 2016, les communautés de communes ne s'étant pas mises d'accord sur la gouvernance, les votes n'ont pas fait consensus. Le 21 décembre 2016 et suite à l'avis de la CDCI, le Préfet a notifié un arrêté de projet de périmètre aux quatre Communautés de Communes.

Elles doivent délibérer et donner un avis sur ce projet de périmètre au plus tard le 21 mars 2017.

décembre définition du périmètre du SCoT

PLAN LOCAL DE L'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Dans le cadre du Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal, la Commission Aménagement de l'espace a refusé le transfert automatique de la compétence document d'urbanisme à la Communauté de Communes.



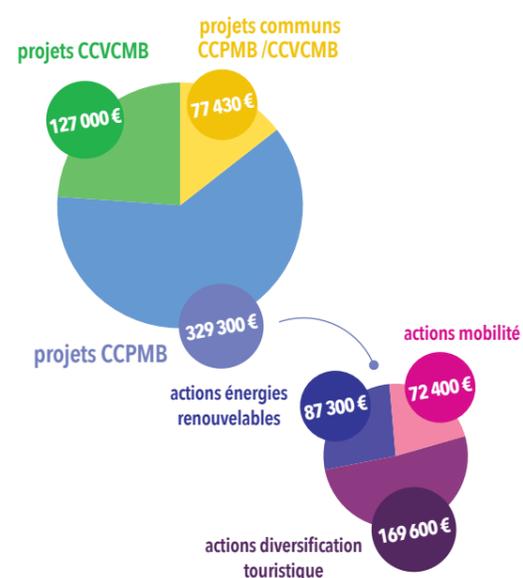
UN SOUTIEN DE LA RÉGION AUX PROJETS DU TERRITOIRE

La Région a finalisé la programmation de ses crédits (ancien Contrat CDDRA). Ces financements ont été répartis entre la CCVCMB et la CCPMB où ils ont notamment permis de participer au financement des projets :

- Les Contamines-Montjoie : aménagement d'une patinoire permanente de plein air
- Passy : aménagement du décollage vol libre à Plaine Joux
- Megève : création d'un pump track

La CCPMB a également reçu de l'aide pour réaliser son étude d'opportunité pour la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire à l'échelle des 2 intercommunalités.

RÉPARTITION DES 533 730 € DE SUBVENTION ACCORDÉS PAR LA RÉGION POUR FINANCER DES PROJETS



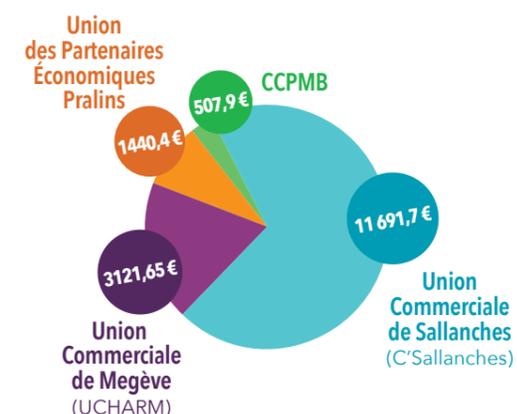
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AIDES AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

Piliers de l'activité du territoire, les artisans et commerçants sont une source majeure d'emplois de proximité. Au Pays du Mont-Blanc, ils sont près de 5 500. Ils contribuent à faire vivre et dynamiser les communes. La CCPMB, associée aux communes du territoire, a souhaité leur apporter son soutien. Elle a donc développé une série d'actions depuis 2012 dans le cadre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour soutenir l'économie de proximité et les filières courtes et pour redynamiser les centre-villes : animations commerciales, étude sur la signalétique artisanale et commerciale de proximité, travail avec les unions commerciales... Le FISAC est un levier financier proposé par l'État pour 5 ans (jusqu'à mars 2017).

95 000 € d'aides du FISAC apportées au Pays du Mont-Blanc par l'État sur 5 ans

RÉPARTITION DU BUDGET FISAC 2016



37 259 € de subventions encore à percevoir jusqu'à la fin du FISAC, en mars 2017

APPUI AUX ENTREPRENEURS

La CCPMB s'investit aux côtés d'Initiative Faucigny Mont-Blanc pour soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises s'installant sur une commune de la CCPMB. En 2016, elle atteint encore le plafond autorisé de 700 € d'aides par entreprise dans la limite de 12, soit 8400 euros de subvention au total.

14 entreprises financées par Initiative Faucigny Mont-Blanc soit 25 emplois créés

AIDE À L'INSERTION

Subvention annuelle de 5 590 € versée à Mont-Blanc Insertion, association qui emploie une vingtaine d'employés en situation d'insertion professionnelle.

AIDES À L'EMPLOI

20 000 € d'aides versées à la Maison de l'Emploi

en 2016 pour soutenir l'emploi pérenne sur le territoire et faciliter l'emploi des saisonniers.

51 210 € d'aides versées à la Mission Locale Jeunes

chargée d'assurer l'insertion professionnelle des 16/25 ans, sortis du système scolaire, en recherche d'emploi ou de formation.

+ sur le site



<http://www.ccpmb.fr/economie-amenagement-de-lespace/developpement-economique/des-actions-pour-soutenir-les-services-artisanat-et-le-commerce/>



GESTION ET ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Depuis 2015, la CCPMB dispose de la compétence GEMAPI qui doit permettre de préserver les zones humides, limiter les risques et dégâts dus aux inondations, sécuriser les habitants et les biens et garantir une eau de qualité.

Elle a confié cette compétence au SM3A qui se restructurera en 2017 pour le portage de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Arve.

En 2016, des études sur les cours d'eau du territoire (la Bialle, le Bonnant et Nant Bordon) ont été lancées et les travaux de déboisement sur le Nant d'Armançette ont débuté.

450 000 € dépensés pour la GEMAPI

ARVE PURE 2018

En juin 2016, la CCPMB a franchi une nouvelle étape en matière de protection de l'environnement, avec le lancement d'Arve Pure 2018. Cette opération est prévue jusqu'en 2018. Elle rejoint le partenariat initié en 2015 entre l'Agence de l'eau, le Syndicat National du décolletage (SNDEC), les quatre

communautés de communes voisines (Annemasse Agglo, Pays Rochois, Faucigny Glières et Cluses Arve et Montagnes) et le SM3A.

Arve Pure 2018 est un programme environnemental qui propose un accompagnement personnalisé technique et financier aux entreprises et artisans pour réduire les rejets de micropolluants dans l'Arve et ses affluents.

Concrètement, les entreprises peuvent obtenir :

- Un diagnostic gratuit : les chargés de mission viennent évaluer les effets de l'activité sur l'eau et identifier les éventuelles pratiques à corriger,
- Un accompagnement vers la mise en œuvre de solutions,
- Des financements de 30 à 60% pour conduire des travaux ou acquérir de nouveaux équipements.

Les actions se poursuivent jusqu'en 2018.

25 entreprises prioritaires sélectionnées et 7 diagnostics réalisés cette année.

62 substances polluantes surveillées via Arve Pure 2018 (métaux, hydrocarbures, solvants, pesticides...)

ZÉRO PESTICIDE

La loi de transition énergétique interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts et voiries de l'ensemble des structures publiques à compter du 1er janvier 2017.

Une séance d'information s'est tenue le jeudi 1^{er} décembre 2016 à la CCPMB en présence des services techniques communaux pour informer sur la démarche « Objectif zéro pesticide ». Le rôle de la CCPMB est d'être un relais local pour l'animation de son territoire et les actions de communication et à terme, de mutualiser les commandes de matériels alternatifs.

FONDS AIR BOIS (FAB)

Le Fonds Air Bois, lancé en 2013 vise à encourager les particuliers à remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois par un appareil plus performant et moins polluant grâce à une aide de 1000 €.

En 2016, le conseil a délibéré pour poursuivre le FAB sur 2017 et 2018 et prolonger d'autant les financements.

530 bénéficiaires sur la CCPMB le 18/11/16

2000 € l'aide sera doublée en 2017

1 événement le 14 novembre pour sensibiliser aux techniques d'allumage du chauffage au bois.



PARTENARIAT AIR RHÔNE ALPES

11 379 € investis pour le financement de l'observatoire de la qualité de l'air pour la cinquième année.

FOCUS SUR LA QUALITE DE L'AIR

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA)

Ce plan d'actions destiné à réduire la pollution de fond en agissant notamment sur la situation préoccupante des particules fines (PM10) a été lancé en 2012. L'année 2016 est la phase d'évaluation de ce plan en vue d'en préparer un deuxième dans les années à venir.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La qualité de l'air est un enjeu majeur sur le territoire particulièrement vulnérable par sa topographie, son contexte économique et touristique et son usage traditionnel du bois de chauffage. Particulièrement soucieuse de son environnement, la CCPMB s'est engagée le 28 septembre dans le PCAET, une démarche ambitieuse à long terme visant à réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique, à s'adapter au changement climatique et à développer les énergies renouvelables. Dans ce cadre, les spécificités du territoire conduisent la CCPMB à orienter prioritairement ce plan sur la préservation de la qualité de l'air.

Perspectives

- **2017** : Diagnostic et mise en place d'actions « sans attendre »
- Ambassadeurs air énergie
- Fonds Air Entreprises
- **2018** : adoption du plan d'actions
- **2019-2024** : mise en œuvre des actions

La CCPMB, territoire pilote pour une vallée propre et exemplaire. Retrouvez toutes les actions de la CCPMB en faveur de la qualité de l'air



www.air-ccpmb.fr

ANIMATIONS NATURE

Animations sur les réserves naturelles

Depuis 2015, en partenariat avec Asters Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, la CCPMB propose des animations sur les réserves naturelles des Contamines-Montjoie et de Passy pendant les vacances scolaires.

180 animations organisées en 2016 :

sorties nature, maraudage, soirées dans les réserves ou dans les refuges, mais aussi des événements tels que des projections de films en plein air ou des expositions nature... Autant de propositions pour partir à la découverte de la nature à tout âge et tout au long de l'année.

Animations en milieu scolaire (cycle 2015-2016)

Elles suscitent un intérêt toujours croissant. Les journées d'animation demandées, ont progressé de 16 % par rapport à 2015 et pour la première année, il n'a pas été possible d'intervenir dans chaque classe ayant effectué une demande.

+ sur le site



http://www.ccpmb.fr/uploads/2016/08/Catalogue-R%C3%A9seau-EEDD-CCPMB_2016-2017_v1_comp.pdf



+ 24 %

animations d'une demi-journée réalisées parmi les activités proposées dans le catalogue (160 demi-journées)

auprès de 67 classes de 22 écoles, permettant de travailler avec 1581 élèves et environ 500 adultes. Ce qui représente 415 heures de présence devant les élèves.

Deux animateurs ont participé au Festi' Sciences en animant des ateliers de découverte scientifique et à Monfort, les chemins de la mémoire avec des ateliers sur l'environnement.

RENCONTRES ALPINES

Les Rencontres Alpines 2016 organisées en partenariat avec le Centre de la Nature Montagnarde et le Ciné Mont-Blanc autour du film Amazonia ont accueilli 50 classes, soit 1351 personnes. 38 classes de 9 écoles ont bénéficié du transport en car offert par la CCPMB, qui a affrété pour l'occasion 17 cars, pour un montant de 3139 €.



AUTRES ANIMATIONS TOUT PUBLIC



Casermetta Espace Mont-Blanc

Le partenariat entre la CCPMB et la Fondation Montagne Sûre de Courmayeur (gestionnaire de la Casermetta : centre transfrontalier d'éducation à l'environnement) s'est pérennisé sur la base de la convention mise en place en avril 2015. La FMS a recruté deux stagiaires pour animer la Casermetta et sensibiliser plus de 8000 randonneurs cet été. La CCPMB a participé à ces embauches en assurant un appui au recrutement et au suivi des stagiaires, ainsi que leur formation.

Séjours transfrontaliers Espace Mont-Blanc

Cette année, l'Espace Mont-Blanc (composé des Communautés de Communes du Beaufortain en Savoie, Pays du Mont-Blanc et de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, de la Vallée d'Aoste et du Valais) a proposé quatre séjours de cinq jours autour du Mont-Blanc en France, Italie et Suisse. Un film de promotion a été réalisé à cette occasion par la CCPMB.



jeunes habitant des communes de la CCPMB ont pu participer aux séjours et bénéficier de

17

la participation financière de l'Assemblée des Pays de Savoie

Réseau Empreintes

Pour la deuxième année, la CCPMB est adhérente à ce réseau composé de 40 sites réunis autour du respect de l'environnement naturel et culturel des territoires de Haute-Savoie. Ils agissent ensemble pour sensibiliser l'homme à cet environnement et le lier à son territoire.

Suite à un appel à candidature du réseau Empreintes, un animateur nature de la CCPMB est intervenu 6 demi-journées auprès de l'Institut Médico Educatif Saint-André de Megève, pour une phase d'expérimentation pédagogique. Ce projet, qui se fonde sur un partenariat entre Empreintes et le CTDESI (association regroupant les directeurs des établissements et services pour personnes en situation de handicap de Haute-Savoie), vise à développer des partenariats entre structures d'éducation à l'environnement et établissements médico-sociaux.



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC
648 chemin des Prés Caton • PAE du Mont-Blanc • 74190 PASSY
04 50 78 12 10 • accueil@ccpmb.fr
www.ccpmb.fr